

PROTECTION DES RIVES DES LACS, DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES

Règlement no. 14-2006 - Chapitre 8 et Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, chapitre Q-2, r.35

Les bandes riveraines - une priorité

On se doit de préconiser les 3 strates de végétation (herbacés, arbustes et arbres), où la tonte de gazon et le débroussaillage sont légiférés dans les 10 ou 15 mètres de la ligne des hautes eaux.

Par ailleurs, lorsque la pente est inférieure à 30 %, il est permis de pratiquer une ouverture de 5 mètres de largeur à l'intérieur de la rive (sans remblai ni déblai) pour avoir accès au plan d'eau et dans le cas où la pente est égale ou supérieure à 30 %, il est permis de couper la végétation sur une largeur de 1,2 mètre. Il est important de noter qu'il n'y a aucun droit acquis possible pour un aménagement paysager.

Par ailleurs, l'importance de conserver les arbres et les plantes riveraines indigènes, comparativement à la pelouse, est indéniable pour la santé des plans d'eau.

Soyez proactif et ambassadeur, soyez un modèle à suivre!





CENTRE CANIN LE REFUGE

Ce Centre a été mandaté par la Municipalité afin d'assurer l'application du règlement numéro 06-2022 concernant le contrôle des chiens.

Il offre un service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, afin de récupérer les animaux pour une période de 3 jours. Après ce délai, l'animal est mis en adoption ou le Centre procèdera à l'euthanasie; d'où l'importance que les animaux détiennent une médaille que vous devez vous procurer auprès de la Municipalité au coût de 25\$ par année, afin que le Centre puisse communiquer avec le propriétaire sans tarder lorsque l'animal est récupéré.

Pour vous procurer une médaille (au coût de 25\$/année), vous devez contacter la Municipalité au 819-681-3016, poste 5400.

Pour retrouver un animal ou rapporter un animal perdu: Centre canin *Le Refuge*: 819-278-3773

VISITE D'ANIMAUX SAUVAGES

Si vous apercevez des animaux ayant des comportements dangereux ou étranges, vous pouvez contacter directement le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au 819 425-6375 et ils vous proposeront des solutions.

ÉCHEC AU CRIME

Programme permettant aux citoyens de partager, <u>anonymement</u>, des informations sur des activités de nature criminelle. Un individu peut alors aider à résoudre un crime sans toutefois faire partie du processus de l'enquête.

www.echecaucrime.com 1 800 711-1800

POUR LES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

Carte Citoyenne de la Municipalité de La Conception

La carte Citoyenne peut être obtenue gratuitement et directement à l'hôtel de ville, sur présentation d'une preuve d'identité avec photo (permis de conduire ou passeport) et preuve de résidence (bail ou compte de taxes). Elle est renouvelable chaque année. Elle vous donne accès aux stationnements municipaux ainsi qu'aux sites de randonnée de la Municipalité, et ce, gratuitement.

Carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant

La carte Expérience Mont-Tremblant permet de profiter de nombreux avantages en plus de faciliter les admissions aux différentes activités et installations sportives à la Ville de Mont-Tremblant. Vous pouvez vous procurer la carte dans l'un des points de service de la Ville de Mont-Tremblant, en fournissant les preuves exigées.

Pour vous procurer votre première carte Expérience

Se présenter à l'un des points de service de la Ville de Mont-Tremblant durant les heures d'ouverture, avec votre carte Citoyenne de la Municipalité de La Conception de l'année en cours et une pièce d'identité (pour chaque membre, en personne seulement).

- Pour renouveler votre carte Expérience

Se présenter à l'un des points de service de la Ville ou en ligne à l'adresse suivante: cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca.

- Voici les rabais et avantages que vous procurera la carte Expérience :

- Activités libres en gymnase:
 - Accès gratuit (0-17 ans et étudiant-e-s)
 - Rabais sur le prix d'accès (18 ans et +)

Aréna Gilles-Cadieux :

- Activités libres Accès gratuit
- Bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent :
 - 50% de rabais sur l'abonnement annuel

Complexe aquatique Mont-Tremblant :

- Accès gratuit (0-17 ans et étudiant.e.s)
- Rabais sur les entrées libres (18 ans et +)

Cours et ateliers :

 - Accès prioritaire lors des inscriptions à la programmation de cours et d'activités, après la période réservée aux résidents de Mont-Tremblant.

Lac Mercier :

- Accès à la plage - Tarifs préférentiels

Pour de plus amples informations concernant les rabais et avantages, nous vous invitons à communiquer directement avec le Service des Loisirs de la Ville de Mont-Tremblant. Prendre note que ces informations peuvent être sujettes à changement par la Ville de Mont-Tremblant.

Consultez régulièrement leur site internet à l'adresse suivante : cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca ou par téléphone au : 819 425-8614.

URBANISME

Il est obligatoire de se prévaloir d'un permis avant de débuter vos travaux. Qu'il soit gratuit ou 25 \$, 50 \$ ou 100 \$, vous avez la responsabilité d'obtenir un permis pour tous les travaux suivants :

- Construction ou rénovation ou réparation, agrandissement, démolition ou déplacement d'une résidence principale ou d'un bâtiment accessoire;
- Installation ou modification d'un quai, d'une clôture, d'un muret ou mur de soutènement ou d'une haie;
- Installation septique, aménagement d'un puit (captage des eaux souterraines), d'une piscine, d'un terrain de tennis, d'une enseigne, d'un quai ou d'une marina;
- Remblai, déblai, abattage d'arbres, coupe forestière ou construction d'un chemin;
- Réalisation de tout ouvrage à l'intérieur de la rive ou du littoral;
- Changement ou ajout d'un usage.

Avant d'effectuer des travaux, on se doit de se procurer un permis. En effet, s'abstenir de faire la demande d'un permis peut être répréhensible dans la mesure où l'on contrevient aux règlements et peut entraîner des mesures punitives telles que des amendes ou même l'obligation de démolir l'installation en faute.

Une demande de permis inclut des frais peu significatifs pour l'analyse de cette dernière et, par ailleurs, ces frais sont nettement moins dispendieux qu'une mesure répréhensible. En effet, devoir s'acquitter des frais de l'amende, repenser, modifier ou même démolir une installation effectuée sans permis devient plus coûteux et ne vous soustrait pas à l'obligation de respecter les règlements d'urbanisme.

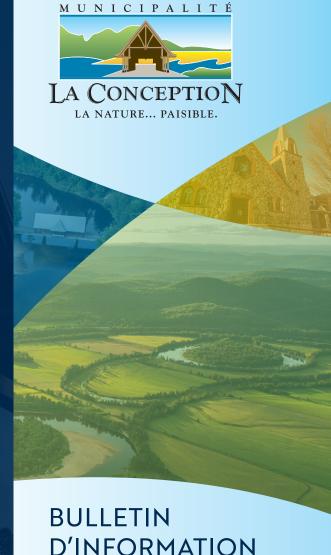
Les nombreux avantages non négligeables!

Il y a plusieurs avantages considérables à effectuer une demande de permis lors de vos aménagements qui en nécessitent un. La plus importante est inévitablement qu'elle officialise votre installation. En effet, si une modification future des règlements se produisait et rendait votre installation non conforme au nouveau règlement, votre installation bénéficierait possiblement d'un droit acquis si elle a été réalisée conformément à l'ancienne règlementation. Des enjeux considérables pourraient être relevés lors de la vente de votre propriété si vous n'avez pas réalisé vos travaux conformément à la règlementation.

Renouvellement de votre permis

Il est important de considérer que si vous arrivez à l'échéance de votre permis et que lesdits travaux ne sont pas terminés, vous devez demander un renouvellement prolongeant la validité de celui-ci. Dans l'éventualité où le renouvellement n'a pas été demandé avant l'expiration du permis, ceci vous expose à des amendes ainsi que de devoir arrêter vos travaux le temps d'obtenir un nouveau permis valide.

La conformité aux règlements, c'est toujours gagnant!



2024

1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, JOT 1M0

(819) 681-3016 info@municipalite.laconception.gc.ca

www.municipalite.laconception.qc.ca

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Nous voilà dans une nouvelle année déjà bien amorcée. J'en profite d'ailleurs pour vous souhaiter, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de mes collègues du conseil municipal et des membres de l'équipe administrative, une excellente année 2024!

Nouveau rôle d'évaluation 2024-2025-2026

Le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière dressé par la MRC des Laurentides est entré en viqueur le 1er janvier 2024 et reflète une hausse marquée de 85 % de la valeur totale des propriétés sur le territoire de la Municipalité. Il est important de comprendre que la valeur au rôle est une valeur réelle, c'est-à-dire à valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence, soit le prix le plus probable qui pourrait être payé, et ce, à la date de référence pour ce nouveau rôle, soit le 1re juillet 2022.

La taxation municipale étant répartie entre les propriétaires du territoire en fonction de la valeur de leur propriété et de son usage, l'augmentation généralisée de la valeur foncière qui se produit actuellement ne se traduit pas nécessairement par une hausse de taxes. Les propriétés dont la hausse de valeur se situe dans la moyenne de 85 % sont peu affectées par le nouveau rôle et subissent une hausse de taxes liée au budget et aux coûts des services tarifés. Les propriétés avec une augmentation de valeur plus grande que la moyenne pourraient pour leur part constater une hausse de taxes supérieure à la moyenne des autres contribuables, alors que ceux dont l'augmentation de valeur est moins grande que la movenne, pourraient même constater une baisse de leur compte de taxes. Bien que la richesse foncière imposable subisse une hausse majeure de 85% pour l'année 2024, les taux de taxes sont ajustés afin que l'impact moven sur le compte de taxes du citoyen se situe à 3.7% d'augmentation. À cet effet, le conseil a d'ailleurs convenu, considérant la hausse de valeur movenne de 85%, de réduire considérablement le taux de base de la taxation générale qui se situe maintenant à 0.40\$ du 100\$ d'évaluation plutôt que 0.73\$ du 100\$ d'évaluation qui était le taux général de l'année 2023.

Il est aussi important de comprendre que la confection du rôle d'évaluation foncière relève de la MRC des Laurentides. La Municipalité reçoit ledit rôle et l'applique. En ce sens, pour toute question relative à l'évaluation de votre propriété, nous vous invitons à communiquer directement avec le service de l'évaluation de la MRC des Laurentides au 819-425-5555, poste 1023 ou à evaluation@mrclaurentides.gc.ca qui saura répondre à toutes vos questions et vous assister dans le cas d'une demande de révision.

Prévisions budgétaires 2024

Évidemment, conjuguer inflation et capacité de payer de la population est toujours un défi de taille que la Municipalité de La Conception. comme partout ailleurs au Québec, se devait de relever encore cette année dans la préparation du budget 2024. En surcroit de la forte croissance de la Municipalité, des responsabilités qui en découlent et des exigences règlementaires toujours grandissantes, la Municipalité

doit conjuguer avec la forte poussée des coûts en général, tant au niveau de la sécurité publique, de l'entretien des infrastructures de route, de la gestion des matières résiduelles, sans oublier les charges d'intérêts sur la dette, pour ne nommer que ceux-ci.

L'environnement et la communauté demeurent également au cœur des enjeux actuels de la Municipalité.

Il en résulte une indexation de 7.5% du budget des revenus de taxes, dont 3.8% proviennent de la hausse de la richesse foncière de la Municipalité au cours de l'année 2023, ce qui se résulte en un impact moven sur le compte de taxes de 3.7%. Bien que les revenus d'imposition de droits de mutation, plus communément appelés « taxes de bienvenue » connaissent actuellement un ralentissement, les revenus de services rendus et de programmes d'aides et subventions permettent à la Municipalité de limiter l'impact de la hausse des dépenses, avec un budget qui vise le maintien de la qualité des services aux citovens. Parmi les principales hausses au niveau des prévisions budgétaires, notons la guote-part pour la sécurité incendie (26%), et celle de la Sûreté du Québec (7%), la quote-part pour la gestion des matières résiduelles (23%), l'assurance générale (10%), le coût des matériaux et fournitures pour l'entretien des infrastructures et le déneigement (7%) et les frais de financement sur dettes (64%). Ces hausses sont considérables et surtout, non compressibles, donc vous comprendrez que l'exercice de vous présenter un budget équilibré qui respecte la capacité de payer des citoyens n'était pas un défi facile, mais nous y

Je vous invite à bien prendre connaissance du contenu de ce dépliant qui contient une multitude de sujets d'actualité. Gardez-le précieusement, il contient également les noms et les coordonnées pour rejoindre les différents services de votre Municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la Municipalité pour toute question, suggestion ou commentaire. C'est avec plaisir qu'ils vous répondront. Bien entendu, nous vous attendons en grand nombre lors des séances du conseil afin de vous partager les orientations, décisions et priorités d'action de la Municipalité, soyez-y! Ça nous fait toujours plaisir de vous y accueillir!

Je termine en vous remerciant encore une fois pour votre confiance. vous pouvez être assurés que les équipes politique et administrative travaillent en harmonie et que les citoyens sont en tout temps au cœur de nos préoccupations. Je désire remercier l'équipe qui travaille à la Municipalité aux bénéfices de tous. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur une équipe à si grandes compétences!

Recevez mes plus chaleureuses salutations et que la nouvelle année vous apporte de la santé et une bonne dose de bonheur au quotidien!

> Le maire. Gaëtan Castilloux





MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Gaëtan Castilloux

Maire gcastilloux@municipalite.laconception.gc.ca

Richard Harland

Conseiller no. 1 rharland@municipalite.laconception.qc.ca

André Leduc

Conseiller no. 2 aleduc@municipalite.laconception.qc.ca

Hossein Falsafi

Conseiller no. 3 hfalsafi@municipalite.laconception.gc.ca

Christelle Brassard

Conseillère no. 4 cbrassard@municipalite.laconception.gc.ca

Roxanne Laioie

Conseillère no. 5 rlajoie@municipalite.laconception.qc.ca

Georges Bélec

Conseiller no. 6 gbelec@municipalite.laconception.qc.ca

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL **POUR L'ANNÉE 2024**

Bibliothèque

Samedi

de 10 h à midi

Mercredi et Vendredi

de 13 h à 15 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 30

Prêt de ieux de société pour toute la famille

HEURES D'OUVERTURE

Hôtel de ville

Du lundi au ieudi

de 7 h 45 à 16 h 30

Fermé de 12 h à 13 h

Vendredi

de 8 h à midi

ÉOUIPE ADMINISTRATIVE

Josiane Alarie, poste 5401

Directrice générale et greffière-trésorière direction@municipalite.laconception.gc.ca

Claude Piché, poste 5402

Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe finances@municipalite.laconception.qc.ca

Mélanie Audet, poste 5400 Adjointe exécutive -

Technicienne comptable info@municipalite.laconception.gc.ca

Brigitte Dubuc, poste 5403 Adjointe exécutive - Service du greffe greffe@municipalite.laconception.gc.ca

Émilie Lacasse, poste 5415 Adjointe exécutive - Service du greffe greffe1@municipalite.laconception.qc.ca

Ariane Brisson, poste 5406 Directrice du service de l'urbanisme

direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca

Lola Ferguson, poste 5417 Coordonnatrice en urbanisme

et environnement coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca

Laurent Primeau, poste 5414 Inspecteur en urbanisme et environnement urbanisme1@municipalite.laconception.qc.ca

Roch Gervais, poste 5404 Directeur des services techniques stechniques@municipalite.laconception.qc.ca

Noémie Fortin-Cloutier. poste 5408

Responsable du service des loisirs, de la culture et des activités communautaires loisirs@municipalite.laconception.gc.ca

Manuela Erba-Brassard et Danièle Rochon, poste 5409 Responsables de la bibliothèque biblio@municipalite.laconception.qc.ca

POUR VOTRE CONFORT. LA MUNICIPALITÉ **VOUS OFFRE PLUSIEURS INSTALLATIONS ET AVANTAGES:**

Directement à l'hôtel de Ville au 1371, rue du Centenaire, vous y trouverez une bibliothèque, des terrains de Pickleball et de tennis, un croque-livres qui est à la disposition des citoyens (à l'extérieur pendant l'été), une patinoire avec un pavillon des loisirs, l'accès à de l'eau potable et aux toilettes, un parc avec des modules de jeux et jeux d'eau pour les enfants, un circuit pour vélo "Pump track", le camp de jour La Toupie, ainsi qu'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

En plus, la Municipalité vous offre la possibilité de louer une salle pour vos soirées et réceptions ou réunions. Soucieuse de votre sécurité, la municipalité vous donne accès, sur réservation, à des brosses pour le ramonage de votre cheminée.

De nombreux sentiers de randonnées vous attendent au lac Boisseau et à la Montagne d'Argent (accès gratuit avec votre carte citoyen/ citovenne). Vous avez également accès à la piste cyclable du P'tit Train du Nord et aux stationnements pour l'accès à la rivière ainsi que l'accès au parc Ketchum.

Paiements tenant lieu de taxes 52 990\$ 55 826\$ 608 956\$ Transferts 412 696\$ 82 704\$ Services rendus 216 250 \$ Imposition de droits 275 500\$ 377 200 \$ Amendes et pénalités 13 460 \$ 16 500 \$ Intérêts 80 000 \$ 95 500\$ Autres revenus 41 100 \$ 49 507\$ **Total revenus** 5 665 100 \$ 6 268 034 9 Charges Administration générale 1 043 120\$ 1170590\$ 939 536\$ Sécurité publique 832 700\$ 1746 666\$ 1831744\$ Transport 616 081\$ Hvaiène du milieu 572 421\$ 15 775\$ 74 230\$ Santé et bien-être Aménagement, urbanisme et développement 572 854\$ 568 305\$ Loisirs et culture 465 094\$ 525 730\$ Frais de financement 119 768\$ 196 539\$ Amortissement des immobilisations 696 080\$ 701 135 \$ Total charges 6 064 479 \$ Conciliation à des fins fiscales (399 379)\$ (355 856)\$ Excédent (déficit) de fonctionnement

2023

4 604 950\$

- \$

2024

4 949 995\$

PROGRAMME TRIENNAL

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Taxes

D'IMMOBILISATIONS	2024	2025	2026
	2024	2025	2020
Agrandissement & réaménag.	2 500 000\$	2 500 000\$	-\$
hôtel de ville			
Mobiliers et équipements	7 500\$	1500\$	1500\$
Infrastructures parcs et espaces verts	40 000\$	10 000\$	10 000\$
Infrastructures routières	201 500\$	1 422 500\$	134 175 \$
Garage municipal	9 672 000\$	-\$	-\$
Véhicules, machinerie et équipements	-\$	300 000\$	390 000 \$
Infrastructures - exutoire pluvial	200 000\$	-\$	-\$
Acajou			
Total	12 621 000\$	4234000\$	535 675 \$

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Richesse foncière uniformisée 2024 (RFU): 938 724 000 \$
- Population selon le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation: 1524
- Taux de base de la taxe foncière générale : 0,40 \$/ 100 \$ d'évaluation
- Taux de la sous-catégorie des résidences de tourisme de la taxe foncière: 0,53 \$/ 100 \$ d'évaluation
- Détail des taxes de services et taxes disponible au règlement 01-2024